

# Odyssée

O10c  
Création  
Les entrepreneurs coopératifs



# Création

## Rapport d'Activité et de Gestion 2020



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.  
L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds européen de développement régional.

**Odyssée Création – Coopérative d'Activités et d'Emploi**

Village d'Entreprises – 14, Allée des Grandes Bruyères - BP 70035

41201 ROMORANTIN-LANTHENAY Cedex

Tél: 02 54 97 76 16 - [contact@odyssee-creation.coop](mailto:contact@odyssee-creation.coop)

N° SIRET 504 194 770 00047 - APE 7022Z

[www.Odyssee-creation.coop](http://www.Odyssee-creation.coop)

## Rapport d'Activité

*Rapport social des cogérants,*



*Comme la majorité des entreprises, Odysée Création a vécu une année très particulière avec la crise sanitaire. Pour la première fois depuis sa création en 2008, la Coopérative d'Activité et d'emploi a subi une baisse de l'activité et par conséquent du chiffre d'affaires de la majorité des entrepreneurs. Certains ont même dû cesser leur activité.*

*Malgré ce contexte difficile et pendant toute la durée du confinement, Odysée Création a poursuivi sa mission d'accompagnement des entrepreneurs en adaptant ses moyens techniques via la visioconférence, le digital et le numérique. De cette façon l'équipe a pu maintenir le lien en proposant de nombreux ateliers afin qu'ils ne se sentent pas isolés et continuent de bénéficier du collectif. Il a été créé des espaces virtuels permettant de se former, de se rencontrer, d'échanger, de faire du lien. Il est important de noter, que les entrepreneurs dont l'activité a été stoppée de manière partielle ou totale ont pu bénéficier du chômage partiel grâce à leur statut d'entrepreneur salarié. Même si le dispositif a été très encadré par la DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et que la structure a subi un contrôle, cela a permis d'éviter à certains de se retrouver en situation de précarité ou, pire de devoir quitter la coopérative, faute de trésorerie.*

*L'année 2020 marque le terme de nos mandats de cogérants. Après 12 années d'existence, il nous a semblé important d'engager une réflexion avec les associés sur une nouvelle gouvernance. Avec l'équipe, nous avons fait le choix de constituer un comité de pilotage qui a conduit cette réflexion, assisté d'un consultant ayant la maîtrise du fonctionnement et de la gestion des CAE. Le contexte sanitaire a fortement perturbé la conduite du travail engagé, celui-ci se poursuivra durant l'année 2021. Nous avons tout de même procédé au renouvellement de la gérance d'Odysée Création, qui est aujourd'hui partagée par 3 cogérants sur un mandat de 4 ans.*

*L'année 2020 verra aussi la fin de la programmation des aides financières européennes, conduites par la Région Centre Val de Loire. Cette dernière va profiter de la fin de la réglementation pour engager de nouvelles modalités de financement. Elle lance un marché public pour un dispositif déjà existant nommé « Pass Création » en y intégrant les CAE et en exigeant que les structures y répondent par lot, sachant que chaque lot représente un département de la Région Centre Val de Loire.*

*Cet appel d'offre a mobilisé l'équipe sur toute la durée du second semestre et l'a contrainte à s'harmoniser avec les autres structures de l'accompagnement pour répondre aux exigences du marché public. Odysée Création s'est positionnée pour les départements du Loir-et-Cher, de l'Indre-et-Loire,*

*du Loiret, du Cher et de l'Indre, là où sont installées nos entrepreneurs. Afin de répondre au mieux aux attentes de ce marché public, elle a fait le choix de recruter des référents de territoires qui ont pour mission un suivi plus soutenu des entrepreneurs et l'animation des territoires.*

*Pour autant, la crise sanitaire nous a fait découvrir une nouvelle façon de travailler en restant proches de nos entrepreneurs. Les outils numériques ont favorisé le travail à distance, maintenant, voire renforçant nos liens avec eux tout en limitant le temps de déplacement, les coûts et l'empreinte carbone.*

*Un nouveau modèle de suivi et d'accompagnement a vu le jour et sera pris en compte pour les années à venir.*

*Gisèle VAN GRASSTEK  
Cogérante*

*Dominique COLTAT  
Cogérant*

# Ils sont les sociétaires d'Odysée Création

|                         |                        |
|-------------------------|------------------------|
| ANASTASIU Eva           | HERNANDEZ Lydie        |
| AUGEARD Anne            | ILIADES - Association  |
| BADIER Bertrand         | LARTIGUE Marianne      |
| BOYER Sylvain           | MARTINEZ Anne-Béatrice |
| CABRERA Olivier         | MISCHLER Frédéric      |
| CDO Formation           | MORILLON Thierry       |
| CHAPLAULT Emmanuelle    | MORVAN Jean-Roger      |
| CHEVRIER Antoine        | ORIONE Marc            |
| CHOLEAU Patrick         | PIMBERT Bruno          |
| Cigales des 4 villages  | PLOUVIER Véronique     |
| CISSE Philippe          | PREMISKI Jean          |
| COLTAT Dominique        | PREMISKI Marie-Laure   |
| COURTOUX Gilles         | RIOU Alain             |
| COUSIN Claudine         | RIVIECCIO Claire       |
| DAUTREIX Jonathan       | ROINGEARD Françoise    |
| DELAMARE Florence       | ROUSSEL Nathalie       |
| DELANDINES Christelle   | SACHER Anne            |
| DETURCK GARNON Laëtitia | SERNA Céline           |
| DUBERT Antoine          | SIQUOT Pascal          |
| DUPONT Jean-Marie       | TEMMAR Stéphane        |
| GOESSENS Mireille       | THEIS Delphine         |
| GOULET Francis          | VAN GRASSTEK Gisèle    |
| GRESSIER Franck         | VICTOR Thuy            |

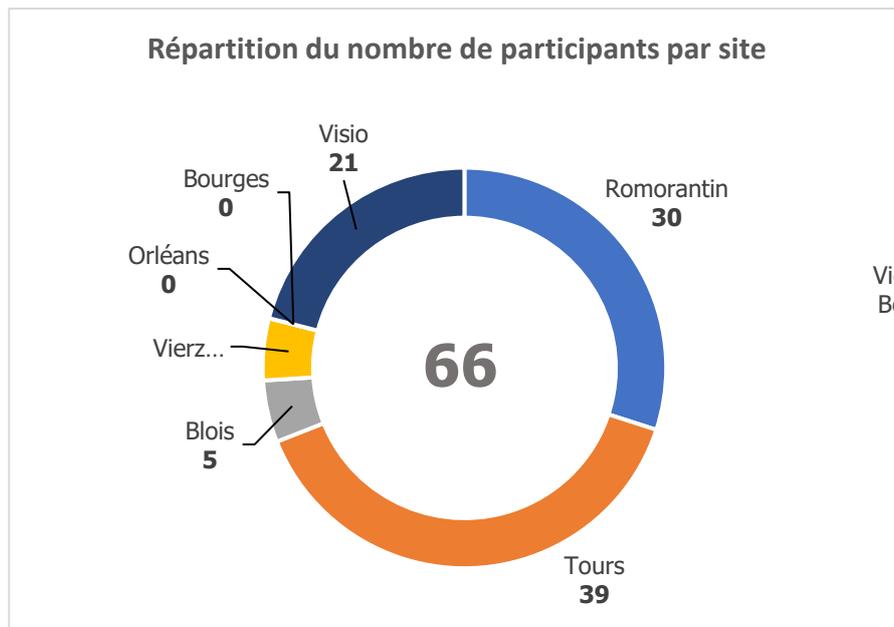
## Ils sont devenus sociétaires en 2020 :

|                  |                    |
|------------------|--------------------|
| BENARD Catherine | MOUSSET Marion     |
| BORJA Robert     | PONS Corinne       |
| DROUHAIN Pascal  | SCHNEIDER Valérie  |
| JAMIN Stéphane   | TOMASI Sandrine    |
| LAUNAY Régine    | TOYER Louise       |
| MARLETTE Pierre  | VALENTIN Véronique |
| MOITTIE Valérie  |                    |

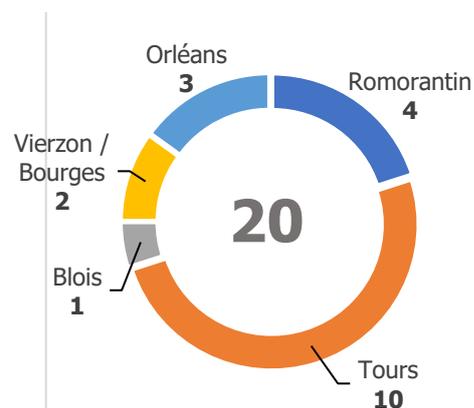
# Les chiffres de l'année 2020

## L'accueil des porteurs de projet.

**66** - Le nombre de personnes ayant participé à une Information Collective :

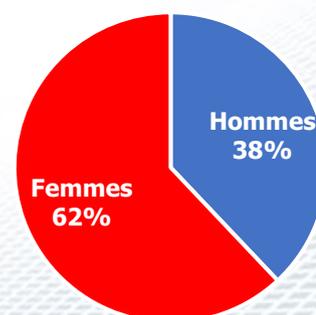
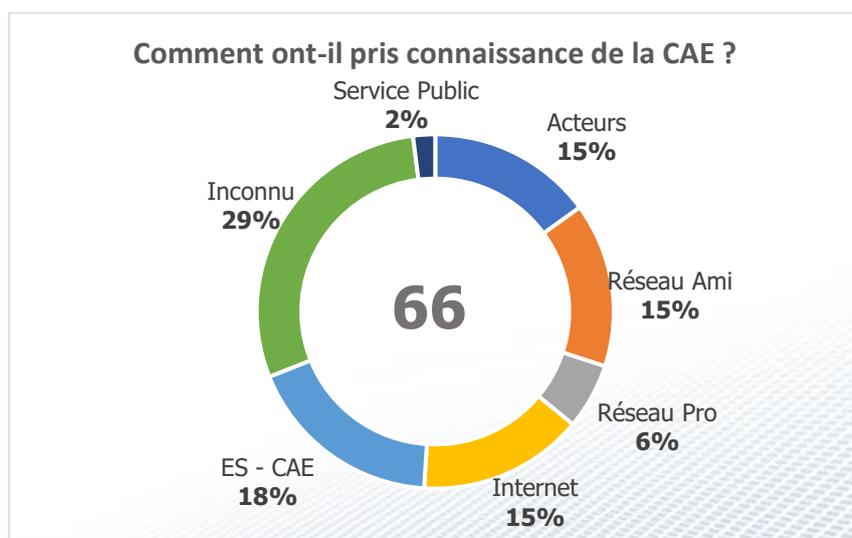


Sur les **66** porteurs de projet ayant participé à une information collective, **20** sont entrés à Odyssee Création



Une baisse de 53% des participants par rapport à l'année 2019

*La crise sanitaire a eu un impact sur l'organisation des présentations de la CAE en information collective en 2020. Aucune présentation n'a été programmée sur les sites d'Orléans et de Bourges. Une première réunion de présentation s'est faite en Visio-conférence.*



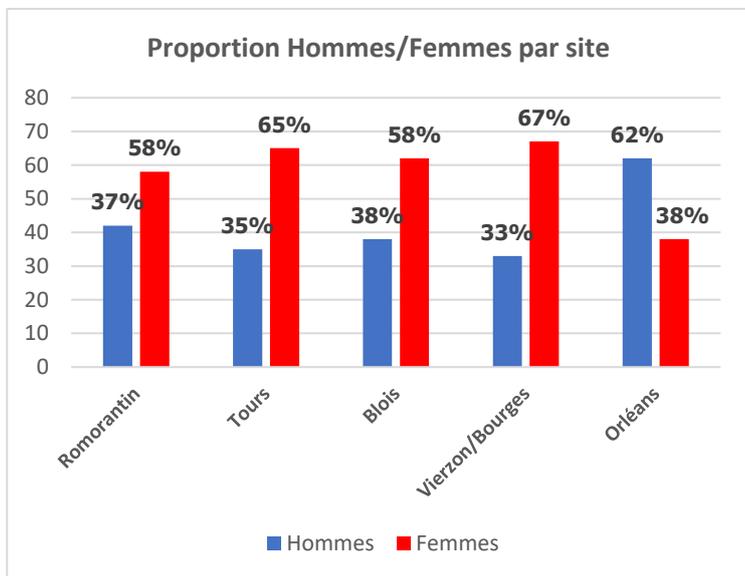
Répartition homme / femme

*Le pourcentage des participants qui ne se sont pas prononcés sur la façon dont ils ont pris connaissance de la CAE est important. Néanmoins, nous notons que l'orientation vers la CAE par les autres acteurs reste importante. A prendre en compte les participants qui connaissent un entrepreneur qui est dans la coopérative et leur réseau amical.*

# Le suivi des entrepreneurs en 2020.

**142** est le nombre de personnes qui ont été accompagnées à Odysée Création en **2020**

**64%** de femme - **36%** d'homme



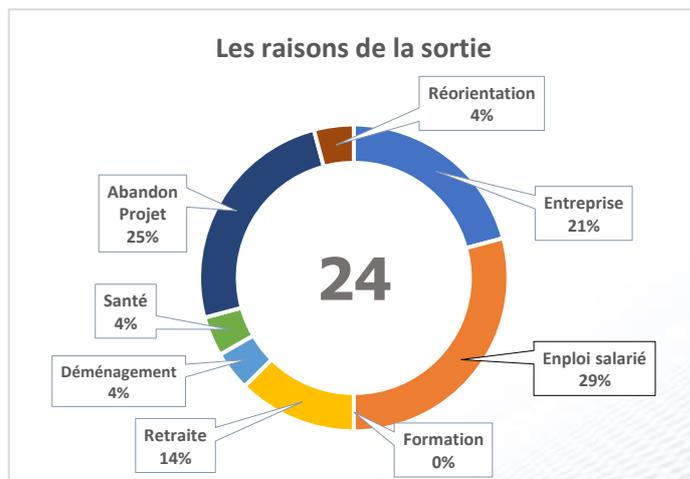
**Au 31 décembre 2020 :**

**118** entrepreneurs à Odysée Création dont **86** sont en CESA et **32** sont en CAPE.

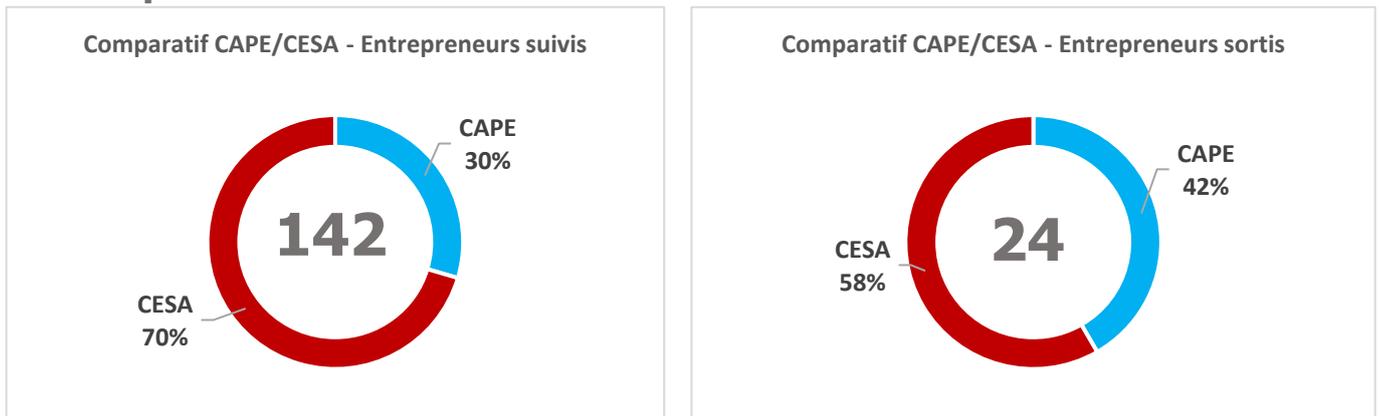
*Les femmes sont majoritaires sur les différents sites à l'exception de celui d'Orléans qui laisse depuis plusieurs années la place aux hommes.*

**20** entrepreneurs entrés en 2020, pour  
**24** entrepreneurs sortis

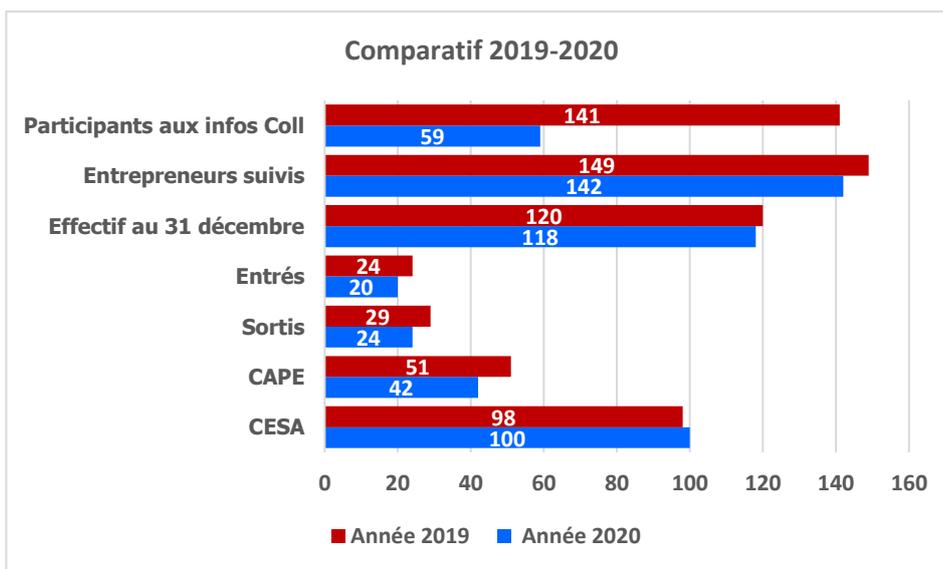
*La création de leur propre entité juridique et l'accès à l'emploi salarié ordinaire représentent à eux deux 50% des raisons de la sortie des entrepreneurs. Considérée comme sortie positive. A noter qu'1/4 des sorties en 2020 sont des abandons de projet. La conséquence des 2 confinements pour les activités en démarrage ou fragiles.*



## Comparatif de l'effectif CAPE et CESA



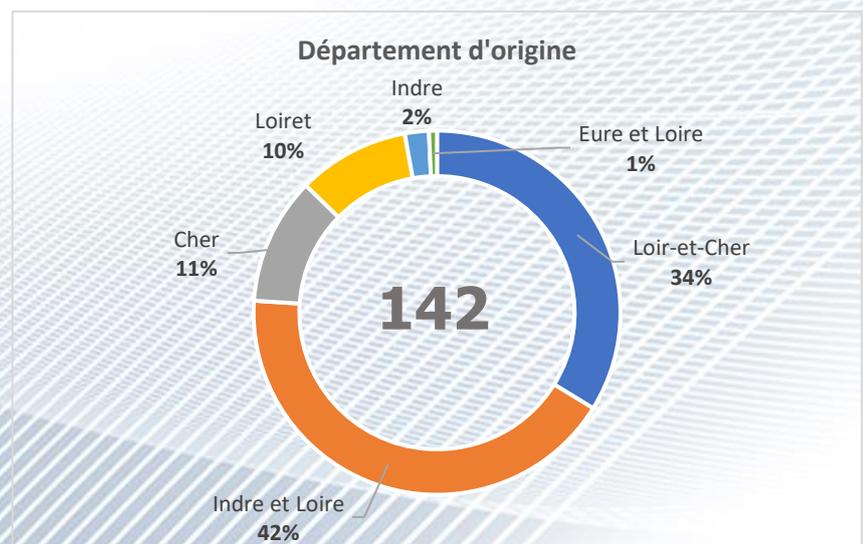
Dans le suivi des entrepreneurs, nous constatons une consolidation du statut de salarié. Cela témoigne de la possibilité pour les entrepreneurs de se salarier assez tôt dans la phase de leur accompagnement. En revanche, contrairement à 2019, le statut de salarié s'avère être majoritaire dans les entrepreneurs sortis. Une incidence de la crise sanitaire sur leur activité pour certains, qui ne leur a pas permis de redémarrer malgré le bénéfice du chômage partiel.



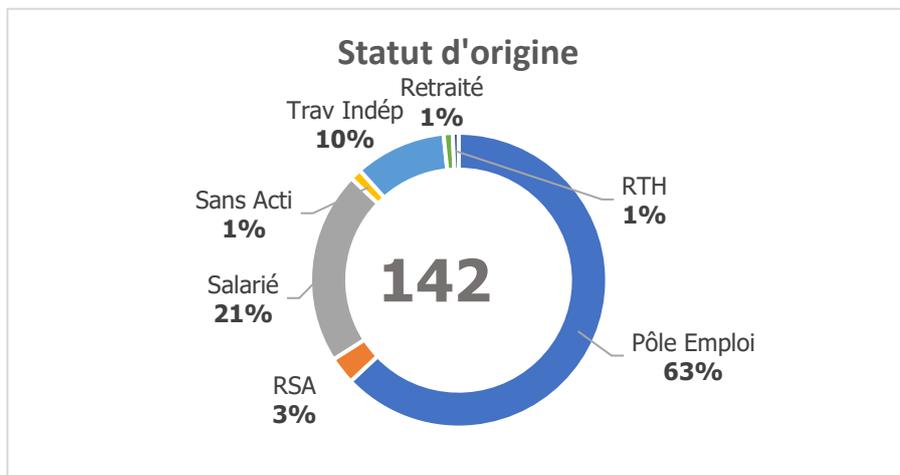
Ce graphique montre la baisse d'activité dans l'intégration et l'accompagnement des entrepreneurs pour l'année 2020 par rapport à l'année 2019. Mais il fait apparaître en 2020 une légère augmentation des statuts CESA par rapport au statut CAPE.

## L'origine Géographique

La répartition des entrepreneurs sur les différents territoires reste très sensiblement la même qu'en 2019.



## Le statut à l'entrée dans la CAE

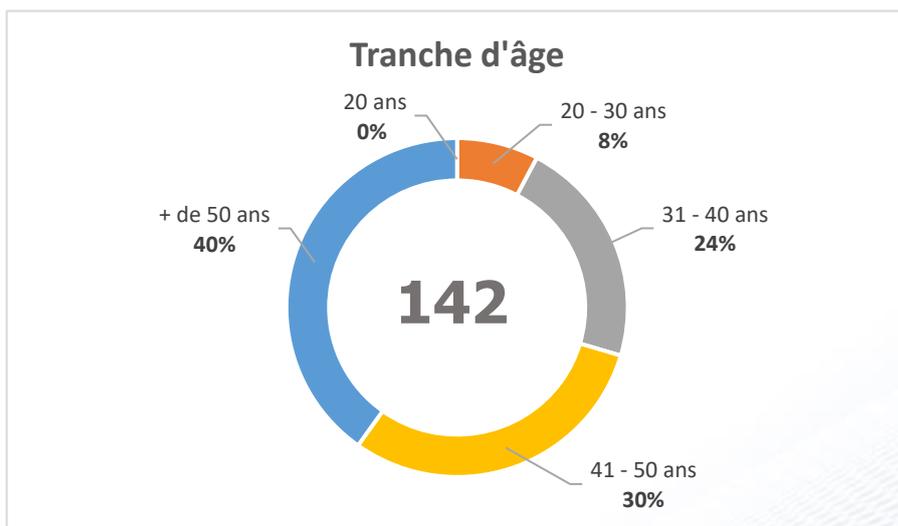


*Le statut de demandeur d'emploi reste majoritaire à l'entrée en CAE (63%).*

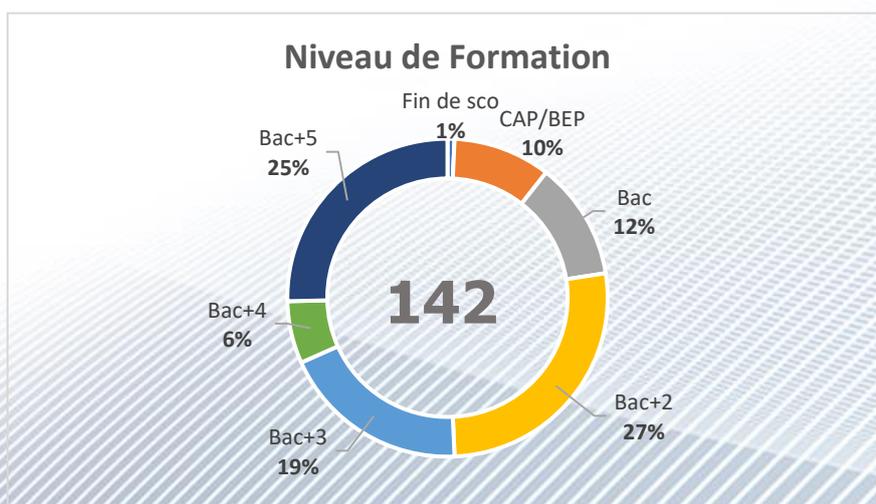
*Les pourcentages sur le statut d'origine à l'entrée de la CAE restent identiques à ceux de l'année 2019 malgré les entrées en 2020.*

## La tranche d'âge à l'entrée dans la CAE

*La tranche d'âge des 20-30 ans faiblit au profit de la tranche d'âge des 41-50 ans. Une diminution des plus de 50 ans qui passe 42% en 2019 à 40% en 2020.*



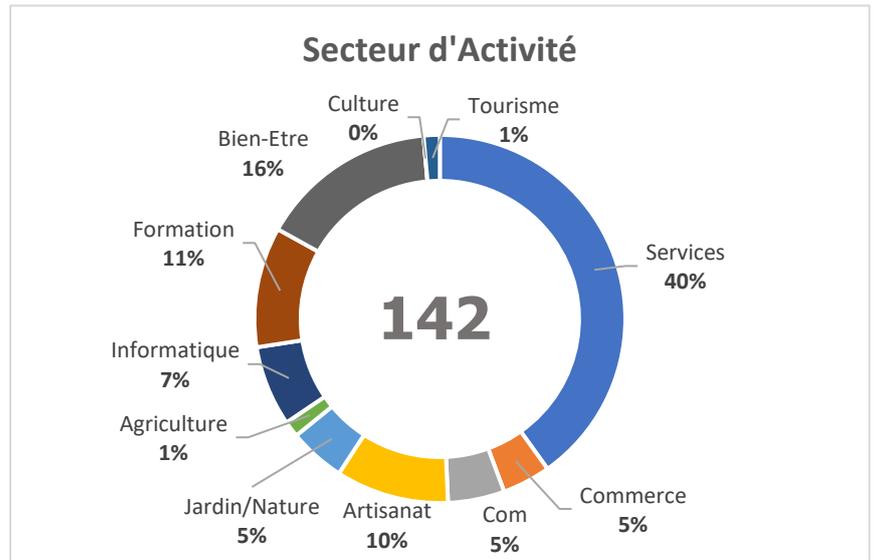
## Niveau de formation à l'entrée dans la CAE



*Une baisse CAP/BEP et Bac au profit des Bac + 2 et Bac + 4. Les autres restent inchangés par rapport aux données 2019.*

# Les domaines d'activité exercée à Odysée Création par les entrepreneurs.

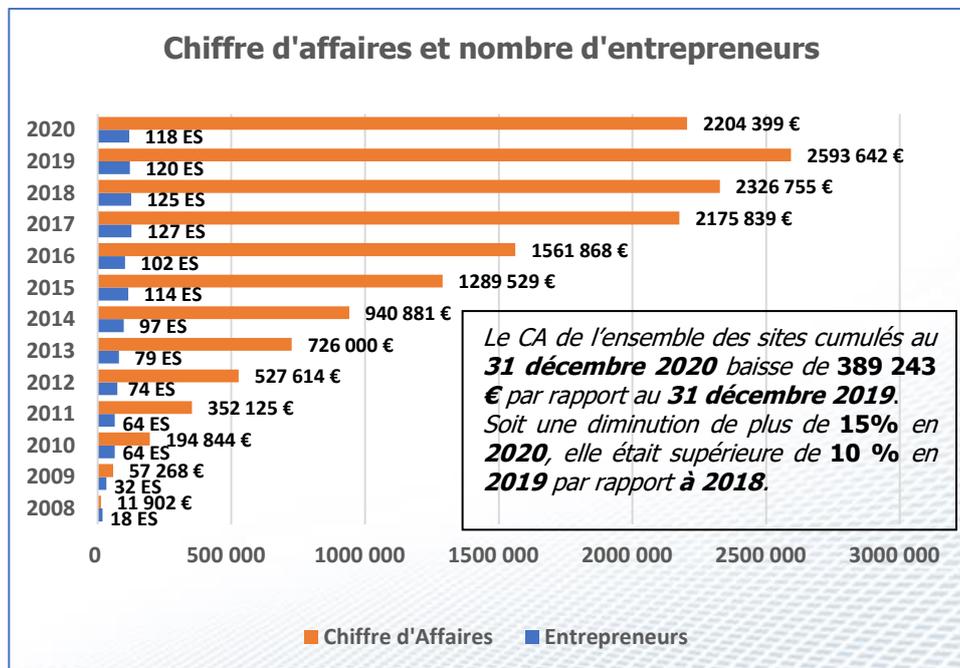
Comparatifs des secteurs d'activité entre 2019 et 2020 :  
 Les services : **38%** en 2019 – **40%** en 2020  
 Le Bien Être : **15%** en 2019 – **16%** en 2020.  
 L'artisanat : **9%** en 2019 – **10%** en 2020.  
 Les autres secteurs d'activité baissent tous de **1%** en 2020.



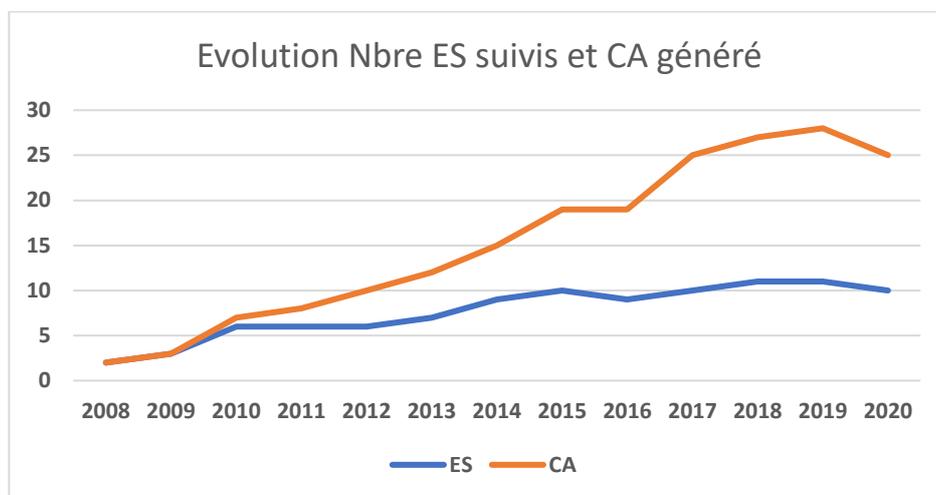
## Le chiffre d'Affaires des entrepreneurs en 2020

### Évolution du chiffre d'Affaires des entrepreneurs entre 2008 et 2020.

Le chiffre d'affaires 2020 a diminué d'environ 400 000 €. Il était en constante évolution depuis 2008, une première incidence de la crise sanitaire.



## Nombre d'ES suivis et CA généré de 2008 à 2020 :



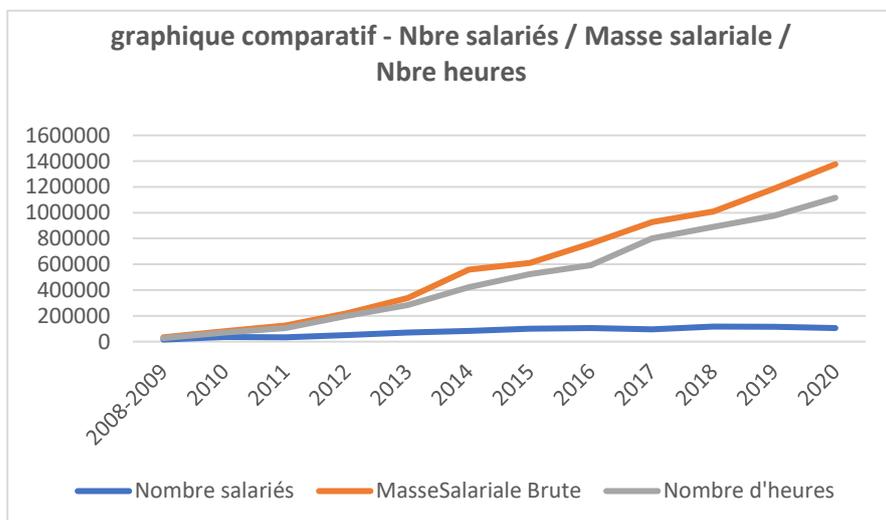
Les 2 derniers graphiques montrent la baisse de l'effectif entrepreneurs depuis 2018 et l'arrêt de la progression du chiffre d'affaires qui n'avait cessé d'augmenter d'année en année depuis 2008.

Toutefois, **Odysée création** aura accompagné **397** entrepreneurs qui ont généré, **14 962 666 €** de chiffre d'affaires depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

## L'évolution de la masse salariale :

*Ce graphique indique le développement de l'activité des entrepreneurs par l'augmentation de la masse salariale au regard du nombre de salariés.*

*Nous constatons qu'elle est constante depuis 2008-2009 malgré que le nombre de salarié ait légèrement baissé une première fois en 2017, puis en 2020.*



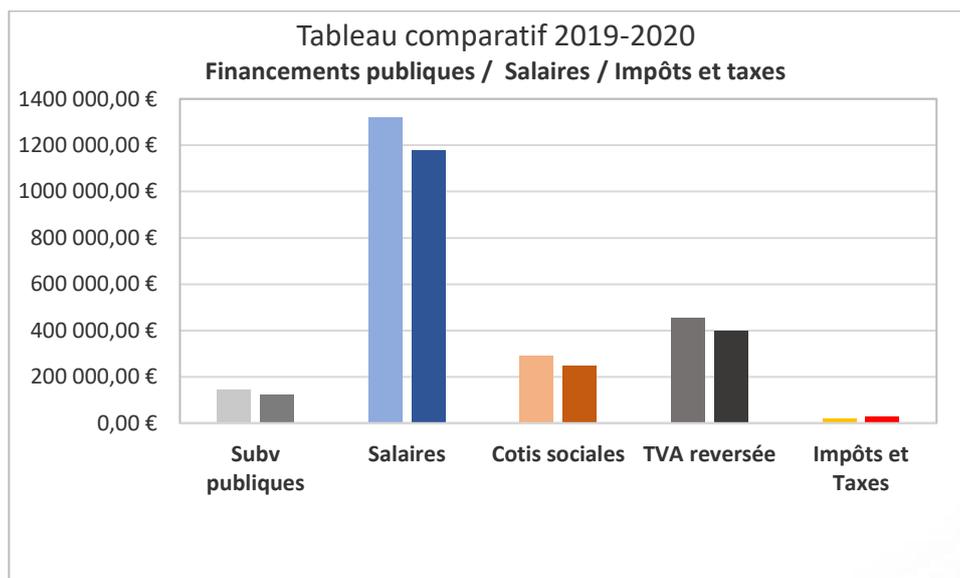
|                              | 2008-2009 | 2010      | 2011      | 2012        | 2013        | 2014        |
|------------------------------|-----------|-----------|-----------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Nombre salariés</b>       | 16 ES     | 35 ES     | 34 ES     | 51 ES       | 70 ES       | 82 ES       |
| <b>Masse Salariale Brute</b> | 33 806 €  | 80 730 €  | 125 295 € | 219 304 €   | 338 670 €   | 557 513 €   |
| <b>Nombre d'heures</b>       | 2 770 h   | 7 163 h   | 10 632 h  | 20 003 h    | 28 325 h    | 42 338 h    |
|                              | 2015      | 2016      | 2017      | 2018        | 2019        | 2020        |
| <b>Nombre salariés</b>       | 100 ES    | 105 ES    | 96 ES     | 117 ES      | 115 ES      | 106 ES      |
| <b>Masse Salariale Brute</b> | 611 204 € | 760 931 € | 927 026 € | 1 008 504 € | 1 187 014 € | 1 375 754 € |
| <b>Nombre d'heures</b>       | 52 431 h  | 59 406 h  | 80 242 h  | 89 034 h    | 97 621 h    | 111 573 h   |

# Activation des financements publics

Odyssée Création permet la valorisation des financements publics qu'elle perçoit.

Cela a des effets sur les territoires et les bassins économiques où elle est implantée et où elle intervient.

- **Des effets directs par la création d'emplois salariés et par le chiffre d'affaires généré,**
- **des effets indirects en pouvoir d'achat pour les salariés, en charges sociales versées et en TVA collectée,**
- **des effets induits, par une diminution des allocations pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux.**



En 2020, pour un **1 €** investi par les financeurs publics (*Etat – Conseil Régional Centre Val de Loire – Fonds Européens*), Odyssée Création crée **33 €** (**37€ en 2019**) de richesses nouvelles dans les territoires où elle est implantée.

**8 €** de charges fiscales

**4 €** de cotisations sociales

**21 €** de salaires

## Les évènements collectifs

- 12** réunions d'informations collectives.
- 2** sessions de journées d'intégration (**1** d'une durée de 3 jours en présentiel – **1** d'une durée de 3 demi-journée en visioconférence).
- 17** réunions du groupe formateur.
- 5** réunions mensuelles d'entrepreneurs. (**1** en présentiel et **4** en visioconférence)
- 0** rencontres annuelles.
- 25** ateliers formation.
- 0** manifestations et forums.
- 5** réunions du Comité de Pilotage 2024 (**1** en présentiel et **4** en visioconférence)

## Les participations aux évènements et entretiens

- 18** participants aux journées d'intégration (**6** en présentiel et **12** en visioconférence).
- 91** entretiens individuels par téléphone ou en visio.
- 124** participations aux ateliers (**42** en présentiel et **82** en visioconférence).
- 59** participations aux travaux du pôle formation.
- 107** participations aux réunions entrepreneurs (**14** en présentiel et **93** en visioconférence).
- 46** participations au Comité de Pilotage 2024

# Les activités d'Odysée Création en 2020

L'année 2020 a été fortement marquée par le contexte de la pandémie et les contraintes tant juridiques que sanitaires qui nous ont été imposées par le gouvernement.

Les activités d'Odysée Création ont alors dû s'adapter en temps très court.

Avec le recul, les confinements et les obligations de distanciation sociale ont permis à la CAE de :

- Prendre un virage numérique en s'appropriant notamment les outils de Visioconférence ;
- Acculturer l'ensemble des coopérateurs-trices à ces nouvelles approches de travail à distance ;
- Développer un programme d'ateliers en ligne inédits et dense, permettant aux Odysseens-es de créer du lien tout en partageant des connaissances ;
- Organiser des informations collectives de niveau régional ;
- Réadapter les parcours intégrations en les centrant sur les outils clés ;
- De se mettre en action vers Qualiopi pour que notre volet « organisme de formation » puisse perdurer ;
- Organiser des réunions d'associés en dehors des Assemblées Générales ;
- Organiser des votes en lignes ;
- Lancer une démarche collective de réflexion sur l'avenir « Comité Odysée 2024 » ;
- Mettre en place une nouvelle cogérance.

La CAE a connu une année 2020 riche en activités internes.

## Le parcours d'intégration :



Une session d'intégration s'est tenue sur 3 jours, en présentiel, en Mars 2020. Elle a permis d'intégrer 5 nouveaux Odysseens et 1 entrepreneur à Odysée du Voyage.

Une seconde session d'intégration s'est tenue en Novembre 2020, en visioconférence sur Zoom et a permis de former 8 nouveaux entrants sur 3 matinées.

Ce sont donc 13 nouveaux coopérateurs qui ont pu rejoindre la CAE malgré la période.

## Les rendez-vous d'accompagnement des CAPE :

Ils se sont eux aussi adaptés au fil des besoins :

- Par téléphone et en Visio-Conférence ;
- Avec une écoute plus ciblée sur les problématiques et les besoins spécifiques liés au contexte sanitaire et aux situations de chacun-e ;

- Avec une attention particulière aux besoins de formations qui pouvaient être couverts par le FNE (fond national pour l'Emploi), spécifiquement élargi dans le cadre de l'activité partielle de l'entreprise.

### **Les entretiens professionnels :**

Ces entretiens ont été réalisés en 2020 par Anne Augeard, entrepreneure-salariée et associée de la CAE. Anne avait été sollicité pour ses compétences en accompagnement professionnel.

Cette année a été l'occasion de retravailler ensemble le parcours de ces entretiens et du suivi des salariés.

Les questionnaires et le rythme des entretiens ont été adaptés.

Des documents d'informations sur les démarches accessibles aux salariés (notamment en terme de VAE, Bilan de compétences, Formations, Conseils en transition, ....) ont été édités et diffusés.

Anne Augeard a quitté sa mission interne en Décembre 2020 en raison de ses évolutions professionnelles.

Nous la remercions pour tout le travail réalisé en collaboration avec l'équipe d'accompagnement d'Odysée.

### **L'acquisition de savoirs et de connaissances dans le parcours de l'entrepreneur :**

La CAE a organisé une vingtaine d'ateliers en ligne sur l'année 2020.

Ce programme a été rendu possible grâce à la motivation d'animateurs internes ou associés, ayant répondu à un appel à compétences, en vue de partager des connaissances utiles avec les autres coopérateurs.

Les ateliers ont abordés des thèmes très variés :

- Ateliers d'écriture sur sa vie de confiné-e,
- Ateliers sur le changement, l'animation de réunion/formation à distance, la gestion du stress, l'intérêt de se former pour développer son activité, la prise en main de nouveaux outils numériques,
- Ateliers sur le développement commercial, la communication avec les médias, les réseaux sociaux, la comptabilité, ...

Ces ateliers ont permis aux entrepreneurs de mieux se connaître et de pouvoir échanger.

Ils ont aussi été vécus comme des moments dynamiques permettant de rompre l'isolement.

Les retours des animateurs tout autant que des participants ont été très positifs.

Le premier atelier de co-développement a également vu le jour au sein de la CAE, grâce à Anne Béatrice Martinez.

Il a permis de fédérer 8 entrepreneurs autour d'une méthode visant à développer l'écoute active, les conseils, l'intelligence collective... en vue de faire progresser chacun dans son parcours d'entrepreneur et ses activités.

Nous remercions là aussi l'ensemble des animateurs (formateurs, consultants, passionnés...) qui ont pu contribuer à la mise en œuvre de ce programme inédit.

### **Le devenir des formateurs à Odysée Création :**

La période de confinement a permis aux formateurs de se réunir régulièrement en visioconférence et d'avancer vers la décision d'engager la démarche de certification Qualiopi, nécessaire au maintien du volet « Organisme de Formation » de notre CAE.

Cela a également donné lieu au recrutement d'une référente pédagogique et à une nouvelle dynamique interne sur le sujet.

### **Odysée Création dans le Pass Création :**

2020 est également l'année des changements concernant les fonds publics qui soutiennent notre CAE et lui permette de disposer d'une équipe d'accompagnement.

En effet, les fonds européens et les fonds régionaux ont été fondus dans un dispositif de niveau régional dit « Pass Création », et leur accès a été soumis à réponse à Appel d'Offre.

La CAE a dû travailler pendant 4 mois, en coopération avec les acteurs régionaux de la Création/Reprise d'entreprises et les autres CAE du territoire, en vue de constituer une réponse commune à cet Appel d'Offre.

La démarche s'est soldée positivement pour l'ensemble des équipes et des approches proposées.

Le Pass Création met cependant la CAE en position de « prestataire » pour la collectivité régionale. Cette nouvelle posture impose à l'entreprise d'adapter ses modalités de travail et d'accompagnement, notamment pour les entrepreneurs coopératifs non sociétaires.

### **Anticiper la fin de mandat des cogérants : La mise en place d'un comité de pilotage appelé « Odysée 2024 »**

La perspective de la fin de mandat des cogérants en place, a généré le lancement d'une démarche de prospective interne. Cette démarche nommée « Odysée 2024 » a été préparée et initiée par l'équipe d'appui, accompagnée de Frédéric Ratouit – consultant en stratégie coopérative et fondateur de la CAE l'Ouvre-boîtes 44.

Après un appel à candidatures volontaires, un groupe d'une dizaine de personnes (équipe/CAPE/CESA/Associés) s'est constitué.

Ce comité s'est réuni sur plusieurs séances de travail en vue de s'acculturer au passé et au présent de la CAE, et de pouvoir initier une réflexion sur son devenir, notamment sur la prochaine période 2021-2024.

Le comité Odysée 2024 a constaté la complexité de la CAE, a découvert ses origines et compris ses évolutions, a partagé ses apprentissages et ses constats avec d'autres coopérateurs, ... et au final a souhaité devenir une instance de réflexion pérenne, permettant de réfléchir à l'avenir de l'entreprise. Suite à ce travail interne, 4 candidatures ont été reçues pour le mandat de cogérance, 3 candidatures issues des membres de l'équipe d'appui et une candidature issue des entrepreneurs salariés associés. 3 cogérants ont été élus en Assemblée Générale au mois de décembre 2020.

### **La vie coopérative dans la CAE :**

Les travaux réalisés dans le cadre de la démarche Odysée 2024 ont notamment permis de rappeler le besoin de travailler au renforcement de la vie coopérative et notamment à la préparation au sociétariat.

Si une commission des associés s'était déjà réuni sur ce thème, il est acté qu'il conviendra d'aller plus loin dans ce sujet et de proposer un micro parcours d'intégration aux futurs ou nouveaux associés de la CAE.

### **De nouveaux cogérants en 2021 :**

Les 3 nouveaux cogérants sont :

**Emmanuelle CHAPLAULT**, chargée de l'accompagnement des entrepreneurs et du partenariat.

**Alain RIOU**, responsable du pôle comptable.

**Gisèle VAN GRASSTEK**, directrice administrative qui renouvelle son mandat.



### **Odyssée du Voyage**

Odyssée du Voyage n'a pas été épargnée par la crise, le tourisme ayant été un des plus impacté par les mesures sanitaires. Elle a souffert d'un très fort ralentissement de son activité, en partie compensé économiquement par le chômage partiel et les aides de l'Etat.

Cette filiale d'Odyssée Création est née en 2017 de la volonté d'une entrepreneure qui souhaitait développer sa propre activité dans le tourisme.

Il est nécessaire de rappeler qu'Odyssée du Voyage devait permettre à tous les porteurs de projet dans ce secteur de développer cette activité dans un cadre légal et réglementé, mais aussi d'offrir à des entrepreneurs de la CAE généraliste, ayant une branche de leur activité dans le tourisme, de bénéficier de la dynamique collective de cette filiale.

Après 3 années difficiles dans sa phase expérimentale, la CAE Tourisme et Voyage a décidé d'orienter son activité vers des fonctions pures d'agence de voyage et vers des porteurs de projet possédant une expérience dans le tourisme ou ayant travaillé suffisamment bien leur projet pour démarrer assez rapidement leur activité.

Odyssée du Voyage, étant la seule CAE dans le tourisme, avec l'encouragement de CpE s'est donnée une dimension nationale. Elle ne bénéficie d'aucun financement public.

Elle a bénéficié en 2020 du soutien administratif, comptable et logistique d'Odyssée Création et devrait encore pouvoir en bénéficier en 2021.

### **NOVA-BAT**

L'année 2020 devait marquer la séparation d'Odyssée Création et de NOVA-BAT. C'est chose faite.

Gisèle VAN GRASSTEK cogérante d'Odyssée Création a cédé son mandat de gérante de NOVA-BAT, un comptable a été recruté, Alain RIOU, responsable du pôle comptable d'Odyssée Création a fait pour la dernière fois le bilan de Nova-Bat.

Aujourd'hui, la CAE bâtiment est gérée par 3 cogérants issus du groupe d'associés entrepreneurs (Anaïs MERCIER – Antoine DUBERT – Nicolas RIVIERE)

En 2021, Nova-Bat vole de ses propres ailes.

Odyssée Création est satisfaite de l'accompagnement qu'elle a pu exercer pour aider à développer cette CAE.

Nova-Bat est redevable au 31 décembre 2020 de la somme de 52 179 €, déposé en 2018 et 2019 sur un compte d'associé pour un apport en trésorerie. Un plan de remboursement est en place.

## Quels projets pour 2021 ?

### **La réponse à un appel d'offre de la Région Centre Val de Loire**

Dans le cadre de ce marché public, Odyssee Création a été retenue comme prestataire du PASS Création de 2021 à 2024.

Ce nouvel engagement induit une adaptation de nos modalités d'accompagnement avec :

- La mise en place d'un parcours d'accompagnement renforcé et au plus près des territoires, pour toutes les personnes qui vont bénéficier de ce dispositif, pouvant cependant devenir le parcours d'accompagnement de référence de la CAE ;
- La signature d'un nouveau contrat d'accompagnement (le CACRE) ;
- Un suivi de la progression des porteurs de projet ;
- La structuration d'une facturation de prestation de service à avancement des accompagnements ;
- Un travail adapté au moment de la sortie du porteur de projet ;
- Une étude de la satisfaction des accompagnés.

L'année 2021 va donc être l'occasion de travailler à l'amélioration qualité de notre fonction d'accompagnement.

### **Le recrutement de référents de territoire**

La mise en place de conseillers/référents sur les départements du Cher, de l'Indre, du Loir-et-Cher, du Loiret et de l'Indre-et-Loire apparaît comme une solution pour répondre au renforcement de l'accompagnement de la CAE par territoire.

D'autres CAE disposent déjà d'une territorialisation de leurs ressources humaines.

Cette approche demande la mise en place d'un dispositif de coordination, d'outils de collaboration numérique et de partenariats nouveaux ou renouvelés avec des lieux d'accueil et d'animation sur ces territoires.

La CAE n'a pas proposé d'être présente en Eure-et-Loire sur le Pass Création, en raison de l'existence sur site d'une autre CAE généraliste.

### **Un "générateur" de projets collectifs et coopératifs**

La CAE avait réfléchi à la mise en place d'un générateur de projets collectifs en 2018/2019.

Depuis cette réflexion, la Région a mis en place un dispositif appelé Alter Incub. Ce dispositif ne répond cependant pas aux besoins de terrain constatés par Odyssee Création.

Il s'agira donc de poursuivre l'exploration de ce sujet afin de travailler à la fois, au développement de solutions d'accompagnement de projets collectifs internes à la CAE, mais aussi de projets pouvant être portés en coopération par la CAE et des acteurs territoriaux, en réponse à un besoin de territoire.

### **Une Coopérative Jeunesse de Services avec le Centre social de Vierzon (18)**

L'AJCV (Association ...) s'est rapprochée d'Odyssee Création pour qu'elle soit partenaire dans la conduite d'une CJS (Coopérative Jeunesse de Service) sur le territoire de Vierzon.

La CAE a toujours eu envie de conduire un projet de CJS mais ne s'était pas senti suffisamment prête les années précédentes pour s'y engager.

L'AJCV s'est adressée à Odyssee Création suffisamment tôt pour construire ce projet avec elle. Nous allons donc être à ses côtés pour le mener avec elle en 2021.

### **Engager le processus de certification « Qualiopi »**

Les formateurs d'Odysée Création ont structuré leurs travaux de pôle et avanceront sur 2021 dans la création de documents communs, d'une plateforme de gestion de leurs activités et de tout outil et démarche permettant de répondre au 1<sup>er</sup> audit Qualiopi de la CAE.

Le coordinateur pédagogique recruté aura pour mission de faciliter et faire progresser le travail collectif, de créer les documents manquants à la démarche qualité, de trouver et configurer les outils communs, puis de veiller au développement de l'Organisme de Formation.

### **De nouveaux locaux en Touraine**

La CAE quittera les locaux de la Pépinière Start'in Box à Tours pour s'installer dans un Tiers Lieu tout neuf, construit et animé par la Communauté de communes Touraine Est Vallée, et situé sur la commune de Montlouis-sur-Loire, le RUBIXCO.

Ce sera l'occasion de disposer d'un plateau d'accueil de 70 m<sup>2</sup>, de créer du lien avec le territoire et de renouer avec nos origines visant au développement économique en milieu rural.

### **Soutien au développement d'Odysée du Voyage**

Odysée du Voyage a été touchée de façon très importante par la crise sanitaire. Elle a bénéficié des aides de l'Etat qui lui permettent de terminer l'année en équilibrant ses comptes.

Odysée du Voyage, en sa qualité de filiale d'Odysée Création, a toujours besoin de son soutien administratif et comptable qui sera maintenu en l'état en 2021.

**Odysée Création – Coopérative d'Activités et d'Emploi**

Village d'Entreprises – 14, Allée des Grandes Bruyères - BP 70035

41201 ROMORANTIN-LANTHENAY Cedex

Tél: 02 54 97 76 16 - [contact@odyssee-creation.coop](mailto:contact@odyssee-creation.coop)

N° SIRET 504 194 770 00047 - APE 7022Z

[www.Odyssee-creation.coop](http://www.Odyssee-creation.coop)



## Rapport Financier

### Compte de résultat 2020

En **2020**, Odysée Création enregistre un bénéfice de **5704 €**, soit **91%** inférieur à celui l'année 2019. Cette baisse peut s'expliquer par l'effet de la crise sanitaire, mais elle fait l'objet de différentes conséquence présentées dans l'analyse du compte de résultat ci-après.

#### Résultat Comptable 2020

| Produits  | Structure           | ES*                   | Global 2020           | Global 2019           | %              |
|---|---------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------|
| <b>CA :</b>                                       |                     |                       |                       |                       |                |
| * Chiffres d'Affaires des Entrepreneurs           |                     | 2 242 390,36 €        | 2 242 390,36 €        | 2 616 336,43 €        | -14,29%        |
| * Participation aux frais de structures           | 220 317,83 €        | 0,00 €                | 220 317,83 €          | 238 025,15 €          | -7,44%         |
| Intéressement                                     | 33 713,25 €         | 0,00 €                | 33 713,25 €           | 33 330,35 €           | 1,15%          |
| <b>Subvention:</b>                                |                     |                       |                       |                       |                |
| * Subvention                                      | 120 134,00 €        | 2 300,00 €            | 122 434,00 €          | 144 304,07 €          | -15,16%        |
| * Subvention d'investissement                     | 0,00 €              | 0,00 €                |                       |                       |                |
| <b>Produits Autres:</b>                           |                     |                       |                       |                       |                |
| * CICE  | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €                | 0,00 €                |                |
| * Transfert de charges et divers                  | 27 171,98 €         | 11 398,86 €           | 38 570,84 €           | 45 671,17 €           | -15,55%        |
| * Produits financiers                             | 82,74 €             | 0,00 €                | 82,74 €               | 1 887,35 €            | -95,62%        |
| * Crédit d'impôt                                  | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €                | -1 633,00 €           | -100,00%       |
| * Produits exceptionnels                          | 30 919,00 €         | 106 693,02 €          | 137 612,02 €          | 3 733,36 €            | 3586,01%       |
| * Locations immobilières                          | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €                | 2 356,28 €            | -100,00%       |
| <b>Total:</b>                                     | <b>432 338,80 €</b> | <b>2 362 782,24 €</b> | <b>2 795 121,04 €</b> | <b>3 084 011,16 €</b> | <b>-9,37%</b>  |
| <b>Charges</b>                                    |                     |                       |                       |                       |                |
| <b>Achats:</b>                                    |                     |                       |                       |                       |                |
| * Contribution des entrepreneurs                  |                     | 202 575,67 €          | 202 575,67 €          | 225 153,86 €          | -10,03%        |
| * Achats de marchandises                          |                     | 250 712,45 €          | 250 712,45 €          | 351 163,72 €          | -28,61%        |
| <b>Services extérieurs:</b>                       |                     |                       |                       |                       |                |
| * Locations immobilières et charges               | 21 553,65 €         | 55 428,87 €           | 76 982,52 €           | 74 837,72 €           | 2,87%          |
| * Locations mobilières                            | 14 189,80 €         | 8 228,61 €            | 22 418,41 €           | 22 428,41 €           | -0,04%         |
| * Sous traitance générale                         | 7 640,85 €          | 102 128,10 €          | 109 768,95 €          | 69 490,96 €           | 57,96%         |
| * Assurances & Maintenance & divers               | 26 543,71 €         | 81 321,07 €           | 107 864,78 €          | 75 330,66 €           | 43,19%         |
| <b>Autres services extérieurs:</b>                |                     |                       |                       |                       |                |
| * Frais postaux et télécommunication              | 4 055,41 €          | 16 798,98 €           | 20 854,39 €           | 22 880,09 €           | -8,85%         |
| * Consommables et divers                          | 9 634,06 €          | 15 987,60 €           | 25 621,66 €           | 9 665,54 €            | 165,08%        |
| * Frais bancaires                                 | 5 311,02 €          | 1 137,79 €            | 6 448,81 €            | 6 636,54 €            | -2,83%         |
| * Cotisations                                     | 12 049,04 €         | 14 699,93 €           | 26 748,97 €           | 22 062,40 €           | 21,24%         |
| * Honoraires                                      | 22 966,32 €         | 12 192,41 €           | 35 158,73 €           | 122 620,04 €          | -71,33%        |
| * Communication - impression                      | 581,01 €            | 18 848,46 €           | 19 429,47 €           | 25 926,92 €           | -25,06%        |
| * Frais de déplacement - hébergement              | 2 348,20 €          | 123 545,74 €          | 125 893,94 €          | 206 903,27 €          | -39,15%        |
| <b>Charges Personnels</b>                         |                     |                       |                       |                       |                |
| * Salaires et Charges                             | 240 121,55 €        | 1 305 630,16 €        | 1 545 751,71 €        | 1 737 909,70 €        | -11,06%        |
| <b>Charges financières</b>                        |                     |                       |                       |                       |                |
| * Intérêts d'emprunt                              | 1 041,68 €          | 0,00 €                | 1 041,68 €            | 0,00 €                |                |
| <b>Charges exceptionnelles</b>                    |                     |                       |                       |                       |                |
| * Charges exceptionnelles                         | 1 176,62 €          | 125 873,76 €          | 127 050,38 €          | 1 085,67 €            | 11602,49%      |
| <b>Dotations aux amortissements et provisions</b> |                     |                       |                       |                       |                |
| * Dotations aux amortissements                    | 4 277,18 €          | 27 672,64 €           | 31 949,82 €           | 28 888,63 €           | 10,60%         |
| * Dotations aux provisions                        | 53 145,00 €         | 0,00 €                | 53 145,00 €           | 16 186,25 €           | 228,33%        |
| <b>Total:</b>                                     | <b>426 635,10 €</b> | <b>2 362 782,24 €</b> | <b>2 789 417,34 €</b> | <b>3 019 170,38 €</b> | <b>-7,61%</b>  |
| <b>Résultat de l'exercice</b>                     | <b>5 703,70 €</b>   | <b>0,00 €</b>         | <b>5 703,70 €</b>     | <b>64 840,78 €</b>    | <b>-91,20%</b> |

**Produits :**

Le CA est en baisse de 14.29 %, et s'explique du fait de la crise.

La plus forte baisse est constatée dans le département 41.

L'autofinancement baisse de 7.44 %, proportionnellement à la marge des ES.

L'intéressement est identique à celui de 2019, les résultats des ES est comparable à ceux de 2019.

Malgré la baisse de leur marge, un volume d'achat plus faible, et une réduction des charges sociales grâce au dispositif du chômage partiel, les ES ont pu maintenir leur niveau de bénéfice.

Les subventions sont conformes au budget prévisionnel, (en 2019, la CAE avait reçu 14 K€ de plus au titre de la subvention Feder de 2018).

Les transferts de charges baissent de 15 %, car les résultats déficitaires des ES sont moins élevés que ceux de 2019.

Pas de produits financiers, depuis le 1/1/2020, la Caisse d'Épargne ne rémunère plus les comptes courants de ses clients professionnels.

Des produits exceptionnels ont été enregistré à hauteur de 137 K€, une reprise de provision de 52 K€ pour le litige commercial avec Naturetech, et 85 K€ de reprise sur créances douteuses.

Le total des produits baisse de 7.37 % par rapport à 2019.

**Charges :**

Le niveau des achats des ES est en baisse du fait de la baisse d'activité.

Les postes « sous-traitance et honoraires » sont à rapprocher suite à un reclassement effectué en 2020, ils enregistrent une baisse de 25 %, lié essentiellement à une baisse des prestations internes.

Les frais de déplacements baissent de 39 % par l'effet des confinements.

Les salaires chargés sont conformes au budget pour la structure, ceux des ES baissent de 11 % du fait de la mise en place du chômage partiel.

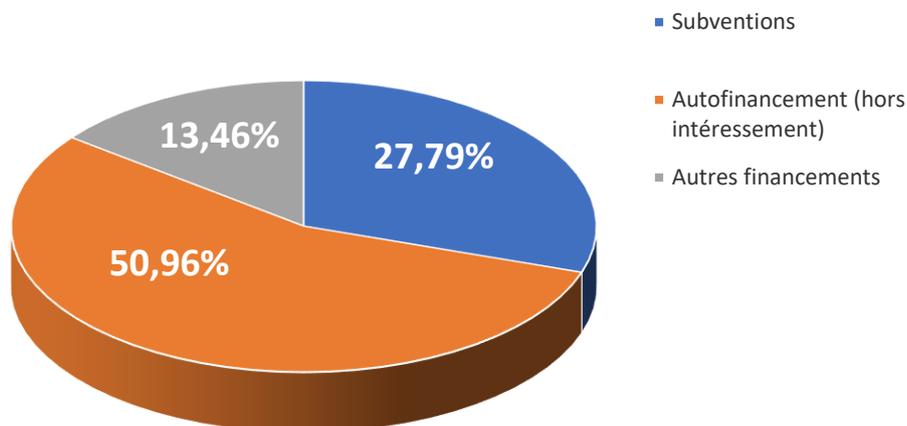
Les charges exceptionnelles s'élèvent à 137 K€, dont 81 K€ de pertes sur créances irrécouvrables et 44 K€ de condamnation par la cour d'appel pour le dossier Naturetech.

Les amortissements sont en hausses de 10 % par l'acquisition d'immobilisations à hauteur de 30 K€ structure et ES compris.

Les provisions pour risques s'élèvent à 53 K€, dont 32 K€ pour l'affaire prudhomme en cours, et 21 K€ pour le Feder 2016 et 2017 non versé au 31/12/2020.

Le total des charges baisse de 7.61 % par rapport à 2019.

### Répartition des recettes de structure 2020

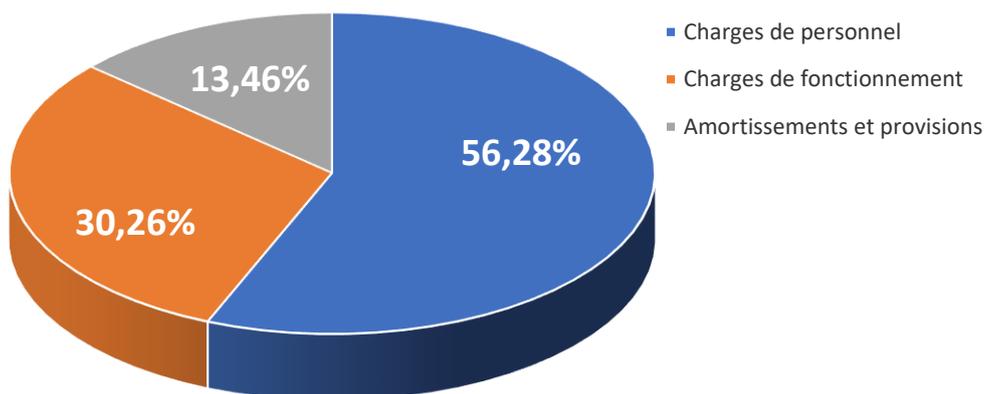


Nos financeurs principaux sont :

- La Région Centre Val de Loire
- L'Europe dans le cadre d'un financement FEDER
- L'Etat déléguées par La délégation Régionale des droits des Femmes.

A noter que les subventions publiques ne représentent que moins de 30% des recettes. L'autofinancement ayant atteint plus de 50% des ressources de la structure.

### Répartition des charges de structure 2020



Les charges de structure majoritaires en CAE sont les charges de personnel.

Dans les charges de fonctionnement, nous avons essentiellement de la location des locaux et d'espaces et des déplacements dus à la diversité des sites.

A noter que les charges de déplacement ont diminué en 2020 sous l'effet de la crise. L'équipe ayant eu recours majoritairement aux espaces numériques pour exercer son activité.

# Bilan comptable 2020

## Bilan Comptable 2020 - Odysée Création

| Actif                         | 31/12/2020            | 31/12/2019            | Variation     | Passif  | 31/12/2020            | 31/12/2019            | Variation     |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|---|-----------------------|-----------------------|---------------|
| <b>Actif immobilisé</b>       |                       |                       |               | <b>Capitaux propres</b>                         |                       |                       |               |
| Immobilisations incorporelles | 3 229,52 €            | 5 273,04 €            | -38,75%       | Capital   | 39 904,00 €           | 31 760,00 €           | 25,64%        |
| Immobilisations corporelles   | 67 685,09 €           | 67 821,50 €           | -0,20%        | Réserves  | 208 745,79 €          | 143 905,01 €          | 45,06%        |
| Immobilisations financières   | 24 363,36 €           | 30 527,13 €           | -20,19%       | Résultat de l'exercice                          | 5 703,70 €            | 64 840,78 €           | -91,20%       |
| <b>Total I</b>                | <b>95 277,97 €</b>    | <b>103 621,67 €</b>   | <b>-8,05%</b> | <b>Total I</b>                                  | <b>254 353,49 €</b>   | <b>240 505,79 €</b>   | <b>5,76%</b>  |
| <b>Actif circulant</b>        |                       |                       |               | <b>Provisions</b>                               |                       |                       |               |
| Stocks                        | 28 304,33 €           | 19 317,29 €           | 46,52%        | Provisions pour risques                         | 56 270,00 €           | 55 644,00 €           | 1,13%         |
| Créances clients              | 388 699,00 €          | 369 977,45 €          | 5,06%         | Produits constatés d'avance                     | 45 851,39 €           | 1 017,58 €            | 100,00%       |
| Autres créances               | 334 186,06 €          | 341 959,53 €          | -2,27%        |   |                       |                       |               |
| Disponibilités                | 1 385 335,36 €        | 846 788,98 €          | 63,60%        |   |                       |                       |               |
| Charges constatés d'avance    | 7 988,02 €            | 5 997,98 €            | 33,18%        |   |                       |                       |               |
| <b>Total II</b>               | <b>2 144 512,77 €</b> | <b>1 584 041,23 €</b> | <b>35,38%</b> | <b>Total II</b>                                 | <b>102 121,39 €</b>   | <b>56 661,58 €</b>    | <b>80,23%</b> |
|                               |                       |                       |               | <b>Dettes</b>                                   |                       |                       |               |
|                               |                       |                       |               | Emprunt et dettes financières                   | 634 531,68 €          | 13 520,00 €           | 4593,28%      |
|                               |                       |                       |               | Dettes fournisseurs et comptes rattachés        | 193 617,54 €          | 212 589,18 €          | -8,92%        |
|                               |                       |                       |               | Dettes fiscales et sociales                     | 1 013 355,67 €        | 1 132 968,65 €        | -10,56%       |
|                               |                       |                       |               | Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 41 810,97 €           | 31 417,70 €           | 33,08%        |
| <b>Total III</b>              | <b>0,00 €</b>         | <b>0,00 €</b>         |               | <b>Total III</b>                                | <b>1 883 315,86 €</b> | <b>1 390 495,53 €</b> | <b>35,44%</b> |
| <b>Total général</b>          | <b>2 239 790,74 €</b> | <b>1 687 662,90 €</b> | <b>32,72%</b> | <b>Total général</b>                            | <b>2 239 790,74 €</b> | <b>1 687 662,90 €</b> | <b>32,72%</b> |

### Actif :

Les immobilisations sont stables, peu d'investissements en 2020.

Le niveau des stocks des ES est en hausse de 46,52 %, moins de consommation sur 2020.

Les créances clients en hausse de 5%, malgré un CA en baisse, les délais de règlement des créances ont augmenté à cause de la crise.

Les autres créances sont stables par rapport à 2019 - Subvention non versées = 260 K€.

Les disponibilités augmentent de 63% du fait de l'emprunt PGE.

### Passif :

Le capital social est en augmentation de 25,64 %. Les réserves en augmentation de 45 % en raison de l'affectation du résultat de 2019.

Le résultat de 2020 est très inférieur à celui de 2019, Il s'explique en partie par la diminution de l'autofinancement, des subventions.

L'augmentation des dettes financières concerne l'emprunt PGE pour palier à la crise.

Les intérêts de cet emprunt sont à 1,08 %, et couteront à O10C 5700 € par an pendant 5 ans. Pour rappel, la prise de cette décision a été motivée

par l'absence de visibilité de notre autofinancement compte tenu de la crise, mais aussi par le manque de visibilité du dispositif Pass Création.

Au mieux, la CAE n'aura pas à consommer cet emprunt, et pourra rembourser les échéances sans amputer sa propre trésorerie. Au pire, cet emprunt permettra d'assurer le fonds de roulement de la CAE, jusqu'à un retour à la normale de l'économie.

Les dettes fournisseurs baissent de 8,92 %, et ne concernent que les achats et frais des ES moins important en cette période de crise.

Les dettes fiscales et sociales baissent de 10,56%, elles englobent la TVA, les charges sociales, les provisions pour salaires et parts variables.

Les dettes sur immobilisations ne concernent que les ES de la CAE.

